



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/04/15

Reçu en Préfecture le : 28/04/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 avril 2015
D-2015/167

Aujourd'hui 27 avril 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoît MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Mariette LABORDE, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Vincent FELTESSE

**Parcelle de terrain rue Henri Expert,
résiliation partielle du bail emphytéotique
et cession à InCité. Décision. Autorisation.**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a conclu le 19 octobre 1962, avec la société InCité, un bail emphytéotique portant notamment sur la parcelle PW 22, d'une superficie de 19 884 m², située rue Henri Expert au Grand Parc.

InCité va réaliser une opération, de 34 logements sociaux, dont l'assiette foncière s'étend sur les parcelles PW 23, dont InCité est propriétaire et PW 22 en partie, propriété Ville et confiée à InCité par bail emphytéotique.

InCité souhaite donc maîtriser la totalité du foncier sur lequel sera assis l'immeuble à construire.

Aussi, InCité a sollicité la Ville pour l'acquisition d'une bande de terrain de 485 m², à détacher de la parcelle cadastrée PW 22 (Document d'Arpentage en cours d'élaboration) située rue Henri Expert afin de mener à bien son projet.

Après résiliation partielle du bail emphytéotique, il vous est proposé de céder cette emprise à InCité, moyennant le prix de 48 500 € HT, TVA au taux en vigueur en sus, conformément à l'estimation de France Domaine du 22 mai 2014. Il est entendu que InCité prendra à sa charge tous les frais découlant de cette opération (frais d'acte de résiliation de bail, frais de géomètre...)

Afin de faciliter la transaction, les actes de cession et de résiliation de bail seront signés de façon concomitante. En conséquence nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir

Décider :

- La résiliation partielle et sans indemnité du bail emphytéotique conclu le 19 octobre 1962 avec InCité en ce qui concerne le retrait de la parcelle PW 22p pour 485 m²
- la cession de la parcelle cadastrée PW 22p pour 485 m² à InCité, moyennant un prix de 48 500 euros HT, TVA au taux en vigueur en sus.
- L'encaissement de cette somme au budget de l'exercice concerné.

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de résiliation de bail et l'acte de cession ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE M. Pierre LOTHAIRe, MMe KUZIEW, MMe TOUTON, MMe Solène CHAZAL.

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 avril 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
Bordeaux

Numéro d'ordre du document d'arpentage :

Numéro d'ordre du registre de constatation
des droits :
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

~~B - En conformité d'un piquetage :
effectué sur le terrain ;~~

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont
copie ci-jointe, dressé le 22/04/2014 par M. Cédric MAGLIN
géomètre à St André de Cubzac

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des
informations portées au dos de la chemise 6463

A Saint André de Cubzac , le 22/04/2014

Section : PW
Qualité du plan : P4
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 22/04/2014
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par
M. Cédric MAGLIN

à : SAINT-ANDRE DE CUBZAC

Date : 22/04/2014

Signature :



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

